



Contrat de location de joëlettes

Reçu en location de l'a.s.b.l. Handi-Rando

Une joëlette est composée de :

- Un châssis comprenant :
 - ~ un fauteuil avec deux accoudoirs amovibles et quatre papillons
 - ~ une roue amovible avec un axe de fourche et sa goupille
 - ~ un amortisseur avec son axe et sa goupille
 - ~ une ceinture de sécurité en deux parties
- Deux coussins
- Deux bras avant munis chacun d'un axe, d'une goupille et d'une sangle de traction
- Trois pieds stabilisateurs et quatre papillons
- Un cale-pied avec sangles, son support (2 pièces) et trois papillons de réglage
- Un appui-tête, son support et un papillon de réglage
- Divers

Le matériel reçu est déclaré conforme au listing et en parfait état. L'association décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces matériels hors activités sous son contrôle.

Nombre de joëlettes Période du

Contrat rédigé par Tél.

Pour réception,
Enlèvement par Date

Retour par Date

Signature :

..... doit à l'a.s.b.l. Handi-Rando la somme de € (*)

- Soit en versant sur le compte (IBAN) BE28 1420 6680 3420 (BIC) GEBABEBB de l'a.s.b.l. Handi-Rando, 5020 Champion
- Soit en paiement cash – Pour acquit :

Nom Date

Signature :

(*) Tarif des locations, par journée et par joëlette : 10€

Caution de 100€ à la réception du matériel